

## **Séance extraordinaire du 20 mai 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 15 h 15, le 20 mai 2021, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6  
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5  
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et aucun citoyen assiste virtuellement à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

### **1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

À 15 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 15 h 30, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

### **3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié en deçà des délais prescrits mais en présence de tous les membres du conseil municipal.

### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **222-05-2021**

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'inversion des points 5 et 6.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Affectation – Montant mis en réserve 2020 – Incendie
6. Octroi de contrat – Achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes
7. Embauche – Réceptionniste et commis de bureau
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**Séance extraordinaire du 20 mai 2021**

**5. AFFECTATION – MONTANT MIS EN RÉSERVE 2020 – FONDS AFFECTÉS (SERVICE INCENDIE)**

**223-05-2021**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté la résolution 427-12-2020 affectant un excédent de fonctionnement du service des incendies d'un montant de 90 000\$ à un fonds affecté (service incendie);

**Attendu que** le conseil municipal désire affecter une partie de ce montant mis en réserve à l'achat d'appareils respiratoires pour le service des incendies;

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Qu'** un montant de 88 000,00\$ soit pris à même le fonds affecté (service incendie) et que celui-ci soit affecté à l'achat d'appareils respiratoires pour le service des incendies.

**6. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES**

**224-05-2021**

**Attendu que** suivant l'appel d'offres public sur SEAO (INC-2021-01) pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, un seul soumissionnaire a déposé une offre :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (avant taxes)</b>
Aéro-Feu Ltée	76 306,85\$

**Attendu** la recommandation du directeur du service des incendies, monsieur Jean-Pierre Deschênes;

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes au seul soumissionnaire conforme, soit Aéro-Feu Ltée, au prix de 76 306,85\$ (avant taxes), conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

## ***Séance extraordinaire du 20 mai 2021***

### **7. EMBAUCHE – RÉCEPTIONNISTE ET COMMIS DE BUREAU**

**225-05-2021**

**Attendu** le remaniement au sein du personnel administratif de la municipalité;

**Attendu** la nécessité de combler le poste de réceptionniste-commis de bureau;

**Attendu** la recommandation du directeur général monsieur Éric Gélinas;

En conséquence, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** madame Geneviève Paquin soit embauché au poste de réceptionniste-commis de bureau à compter du 25 mai 2021;

**Que** les conditions de travail, rémunérations et avantages soient ceux précisés à la convention collective en vigueur.

### **8. PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**226-05-2021**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu de lever la séance à 15 h 37.

Daniel Monette  
Maire

Éric Gélinas  
Directeur général